

Bulletin d'admission en 1^{ère} Division.M^r l'Élève Boud'huire, Jean ClaudeN^o

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu d'une
décision ministérielle portant la date du 2 du Courant
votre fils à la suite de ses examens de fin d'année, a été
admis le 1^{er} dans la 1^{ère} Division des élèves de cette
école. Cette première division se compose de 75 élèves.

A compter du 15 Avril 1845.

Punitions encourues par l'élève.

Vigies (nombre de)	1	} Aux termes de l'ordonnance du 1 ^{er} Novembre 1830, l'élève qui a été puni trois fois au cachot doit être expulsé de l'école navale
Polices (nombre de)	"	
Pison (jours de)	"	
Cachot (jours de)	"	
Amiral (jours de)	"	

Journées d'hôpital "

Notes sur le travail en la conduite de l'élève.

Élève très remarquable & très distingué
sous tous les rapports.

En bonne santé.

Vaisseau le Borda, le 6 Août 1845.

Le Capitaine de Vaisseau
Commandant l'École navale.J^e La Préval

de Courmoulin
de l'Inde 1840



Monsieur
Sond'huire

Grac'Em Merciere 24

~~Alphonse~~

Lyon

3 me Ballin & Co
Lyon

